

La pêche : pourquoi des subventions ?



La pêche constitue une activité économique majeure de nos sociétés actuelles. Elle a développé au cours du temps une industrie à part entière, et est devenue primordiale pour l'économie de nombreux pays, en particulier dans les zones côtières. Ce domaine d'activité suscite de nombreuses polémiques, étant donné qu'il est difficile de délimiter les zones de pêche par pays, et de contrôler les quantités de poisson pêchées afin d'assurer la durabilité des ressources halieutiques. Ainsi de nombreuses négociations ont lieu depuis des années, et peinent à aboutir à des accords entre les pays.

Aujourd'hui, plusieurs négociations commerciales sont en cours et doivent aboutir à des accords d'ici la fin de l'année 2020. *Le Monde* publie les 14 et 15 octobre 2020 deux tribunes qui abordent différents aspects des négociations. D'une part, deux députés européens, Pierre Karleskind, président de la commission de la pêche du Parlement Européen, et Nathalie Loiseau, membre du groupe de coordination du Parlement européen sur le Royaume-Uni et ancienne ministre, expliquent leur détermination à obtenir un accord avec le Royaume-Uni afin de garantir le libre accès des pêcheurs européens aux eaux britanniques. D'autre part, les économistes Basak Bayramoglu, chercheuse en économie à l'INRA (institut national de la recherche agronomique), et Jean-François Jacques, professeur d'économie à l'université Gustave-Eiffel, abordent la problématique des négociations concernant la réduction des subventions nuisibles à la pêche.

Au cours du Conseil Européen des 15 et 16 octobre 2020, Pierre Karleskind et Nathalie Loiseau se battent pour que les pêcheurs européens ne soient pas sacrifiés lors des négociations commerciales. En effet, le Royaume-Uni a décidé en 2016 de quitter l'Union Européenne. Leur sortie effective, après une longue période de transition, devrait avoir lieu d'ici le 31 décembre 2020. En vue de cette sortie, les députés européens veulent négocier afin que les pêcheurs européens conservent leur libre accès aux eaux britanniques. Les Britanniques, de leur côté, souhaitent négocier avec l'Union Européenne un accord de

commerce afin de pouvoir continuer à exporter vers le marché européen. Dès lors, l'Union Européenne saisit cette occasion pour inciter à la réciprocité : si les Britanniques acceptent l'accès des pêcheurs européens aux eaux britanniques, elle acceptera de signer un traité de libre-échange permettant au Royaume-Uni de continuer à exporter en Europe. Si le Royaume-Uni refuse, l'Union Européenne refusera également : « Il n'y aura pas de traité de libre-échange sans un accord de pêche équilibré ». Cependant ces négociations touchent à leur fin, et il ne reste plus beaucoup de temps au Royaume-Uni pour accepter cet accord. Dès lors, les députés européens souhaitent montrer leur simplicité et leur transparence, et insistent sur le fait qu'il y a tout à gagner des deux côtés si les britanniques acceptent ces accords. L'Europe n'a pas l'intention de fragiliser le Royaume-Uni, mais de protéger ses concitoyens et entreprises. Elle souhaiterait que Londres en dise autant, et se rende compte des risques économiques qu'elle ferait prendre à son pays si elle n'acceptait pas cet accord et qu'en conséquent elle n'obtenait pas de traité de libre-échange avec l'Union Européenne.

Au-delà des négociations concernant les zones d'accès à la pêche, d'autres enjeux font l'objet de négociations difficiles : c'est le cas de celles portant sur la réduction des subventions nuisibles à la pêche. Ces négociations, qui animent l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 2001, n'ont jamais abouti. Elles ont été reprises au cours du mois de septembre et doivent aboutir à un accord d'ici la fin de l'année 2020. Les économistes Basak Bayramoglu et Jean-François Jacques expliquent dans leur tribune pour *Le Monde* les raisons du blocage de ces négociations.

On distingue trois types de subventions à la pêche : les subventions « nuisibles », « bénéfiques » et « ambiguës » concernant leur impact sur les stocks de poisson. En effet, les ressources halieutiques étant des biens communs, n'appartenant à personne en particulier mais étant l'objet de concurrence entre les agents économiques, elles sont en proie à la tragédie des biens communs, qui aboutit à une surexploitation de la ressource. Ainsi, le rapport de 2018 de la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) indique qu'environ 93% des stocks mondiaux de poissons marins étaient à la limite de leur exploitation durable ou au-delà en 2015. Le pourcentage de stocks pêchés au-delà de leur limite de durabilité biologique est passé de 10% en 1974 à 33,1% en 2015. Ces résultats alarmants montrent une dégradation de l'état des stocks de poisson au niveau global. Il devient dès lors essentiel de limiter les subventions nuisibles à la pêche, notamment la modernisation de bateaux ou encore les subventions aux carburants. Les subventions nuisibles représentent 65% de la totalité des subventions dans le monde, et ce pourcentage est en augmentation.

Les négociations pour la limitation de ces subventions sont bloquées pour plusieurs raisons. Il est tout d'abord difficile de caractériser le type d'une subvention afin de savoir si elle est nuisible ou non à la durabilité biologique, mais au-delà de ce constat, il existe une problématique plus importante : le cas des pays en développement et des pays les moins avancés. En effet, il est nécessaire de leur octroyer un traitement « spécial et différencié » afin de ne pas pénaliser financièrement ces pays en développement. Mais certains pays émergents

aujourd'hui sont à l'origine de nombreuses externalités négatives concernant l'environnement, et notamment en ce qui concerne les exportations de poisson et les subventions nuisibles. Prenons l'exemple de la Chine : ce pays est le plus grand producteur et exportateur de poissons au monde, et distribue le plus de subventions au monde, le plus souvent nuisibles. Il apparaît dès lors contradictoire de lui octroyer un traitement spécial et différencié... L'autre raison présentée ici est l'inscription de ces interactions dans un contexte de commerce international. Dès lors, le raisonnement des agents économiques n'est pas approprié aux questions de durabilité biologique : une subvention diminue le stock de poissons à long terme et donc augmente le prix de la ressource. Dès lors, les pays exportateurs ne sont pas incités à réduire leurs subventions.

Ce raisonnement n'est donc pas durable, car il ne permet pas la soutenabilité des stocks de poissons. Ces négociations peuvent donc subir des pressions de lobbies. Dès lors, Basak Bayramoglu et Jean-François Jacques nous disent que ces négociations seraient plus efficaces si elles se concentraient sur les niveaux de prises durables via des quotas de pêches, qui fixeraient les volumes de poissons à prélever pour une espèce donnée. Si ces volumes de quotas sont respectés, ils permettraient d'annuler les effets du commerce international dûs aux subventions et neutraliseraient leur impact sur la durabilité des stocks de poissons, ne remettant plus en cause leur capacité de reproduction.

Cependant cette solution nécessiterait la mise en place de systèmes de surveillance pour s'assurer du respect de ces quotas par les pays, comme par exemple l'installation de systèmes de surveillance électronique à distance dans les bateaux pour le suivi des captures de poissons, comme proposé par le collectif Our Fish. Mais cela impliquerait une extension du rôle de l'OMC qui se heurterait à des résistances, car cela serait en partie considéré comme une intrusion dans le domaine de la politique intérieure.

Pour conclure, le domaine de la pêche donne lieu à de nombreuses négociations et revendications dont les accords aboutissent difficilement. D'autant plus qu'il existe aujourd'hui un dilemme entre les questions environnementales afin d'assurer des ressources durables et le raisonnement basé sur le profit et la survie des industriels de la pêche, qui rend toujours plus difficiles les accords internationaux.

Noémie GALLIER (Terminale 2), le 25 novembre 2020.